



Séance ordinaire du 30 Mai 2018

L'an deux mil dix-huit à dix-huit heures trente minutes, le mercredi 30 Mai, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis à la Mairie de MESNIÈRES-EN-BRAY, sous la présidence de M. Dany MINEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/05/2018

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 11

Étaient présents : Dany MINEL, Cathy VANDELANNOOTE, Christine HELEINE, Julia DOSSIER, Hugues SANSON, Brigitte CAUVET, Bernard ALLIER, Marie-Laure DUVALET, Patrick BUREL, Bernard AURIEL

Absent :

Excusés : Bruno FOURCIN pouvoir à Bernard AURIEL, Estelle PERRIER, Bruno DOSSIER, Didier LEBON,

Secrétaire de séance : Christine HELEINE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de la Commune de Mesnières-en-Bray peut donc valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Présentation du projet "Halle de sports" en présence de M. MARUITTE, Architecte et d'un technicien du Syndicat Départemental de l'Énergie.
- Délibérations diverses

2018.4.n°1 : Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la précédente réunion du 17 Avril 2018.

2018.4.n°2 - Etude de la mise en œuvre d'une centrale solaire photovoltaïque en toiture du futur « hall de sports » par le SDE76

Monsieur le Maire donne lecture de l'étude de potentiel réalisée par le SDE76 pour la mise en œuvre d'une centrale solaire photovoltaïque en toiture du futur hall de sports de Mesnières-en-Bray.

Les caractéristiques techniques du bâtiment, en termes d'orientation et d'inclinaison de la toiture, autorisent l'implantation de panneaux solaires photovoltaïques. Les surfaces favorables à l'implantation de panneaux photovoltaïques permettent de mettre en œuvre une puissance proche de 100 kWc.

Des points de vigilance nécessiteront néanmoins d'être levés concernant :

- la présence éventuelle d'ombres portées sur la toiture du fait de la proximité avec le bâtiment avoisinant, risquant d'impacter la production d'électricité,
- la prise en compte de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France car le site est situé dans un périmètre soumis à la protection des monuments historiques,
- les coûts de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité du fait de l'éloignement du poste HTA/BT.

Le projet atteint son équilibre économique avant l'échéance du contrat d'achat de l'électricité produite (20 ans).

Considérant que l'article L2224-32 du Code général des collectivités territoriales autorise les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à aménager, exploiter, faire aménager ou faire exploiter des installations de production utilisant les énergies renouvelables ;

Considérant que les statuts du SDE76 prévoient, en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité au titre de la compétence « électricité », l'exercice de la maîtrise d'ouvrage pour le développement des énergies renouvelables (panneaux solaires photovoltaïques, ...) ;

Vu la délibération du comité syndical du 19 octobre 2017, autorisant le SDE76 à réaliser des opérations de production d'électricité solaire photovoltaïque et adoptant les termes des conventions nécessaires à l'installation des centrales de production solaire photovoltaïque sur les bâtiments des collectivités membres ;

Considérant l'intérêt que présente la mutualisation par le SDE76 des études et des travaux pour le compte de plusieurs collectivités ;

Considérant qu'il convient de fixer les conditions d'intervention du SDE76 pour la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage du SDE76, de la centrale solaire photovoltaïque en toiture du bâtiment communal ;

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DEMANDE** l'étude de la mise en œuvre d'une centrale de production solaire photovoltaïque en toiture du futur hall des sports, sous maîtrise d'ouvrage SDE76 ;
- **DEMANDE** au SDE76 d'établir la convention de mise à disposition et d'occupation de la toiture en vue de l'installation d'une centrale de production solaire photovoltaïque par le SDE76, et toute autre convention nécessaire à la réalisation de l'opération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre contact avec SDE76 pour connaître les termes de la convention liée à la réalisation de la centrale solaire ainsi que les modalités détaillées de l'intervention du SDE76 ;

2018.4.n°3 - Décision modificative au BP 2018

Suite à une erreur de saisie informatique du budget primitif 2018, le Conseil Municipal vote la décision modificative au BP 2018 suivante :

Dépenses :

- déficit d'investissement 001 : + 259 566.00 €
- dépenses imprévues 020 : + 1 379.00 €

Recettes :

- excédents de fonctionnement capitalisés 1068 : + 260 945.00 €

M. Le Maire rappelle que des dégâts importants chez certains particuliers et sur la voirie communale sont à déplorer suite aux violents orages survenus les jeudi 24 et mardi 29 mai 2018. Il sera nécessaire de réparer rapidement la voirie communale ainsi que les chemins ruraux endommagés.

Les membres du Conseil Municipal demandent à faire établir un devis de remise en état, de solliciter auprès de l'Etat et du Département une demande de financement et de préparer les décisions modificatives qui s'imposent. Ils décident de prioriser les dossiers de demande subvention auprès de la DETR comme suit :

- 1 - reprofilage de la chaussée du Grand Hattehoulle
- 2 - remise de la voirie communale après intempéries
- 3 - réserve d'eau pour défense incendie

Informations :

- Le conseil Municipal accepte les devis suivants : garde-corps de la mairie, trappe pour défense incendie dans les garde-corps du pont de l'Avenue du Château et hameau d'Autrecourt ; réalisation d'une dalle béton de 60 m² en remplacement du parquet dans une classe maternelle
- M. Le Maire informe que le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie réalisé en interne devrait être présenté avant la fin de l'année.
- Devenir du gîte : aucune décision définitive n'est prise, nous rencontrerons prochainement Mme Estelle MICHEL candidate à la reprise (projet de dynamisation du gîte) ainsi que Seine Maritime Attractivité.

Prochaines Manifestations :

- Inauguration du jardin potager de 14-18 au château le 05 juin à 17 h
- olympiades de l'école : vendredi 29 juin
- tournoi de foot de l'ASM : 1er juillet
- lancement de la semaine de la randonnée : vendredi 06 juillet
- foire à tout : dimanche 08 juillet (un appel aux bonnes volontés est lancé auprès des membres du Conseil Municipal)
- jeux du 14 juillet : vendredi 13 juillet à la Salle de Spectacles et de Loisirs à partir de 18h30
- semaine de la randonnée : du lundi 16 au dimanche 22 juillet

Prochaine réunion du Conseil Municipal : dernière semaine de juin et première semaine de juillet : M. le commandant de brigade de Gendarmerie de Neufchâtel-en-Bray sera invité à présenter le dispositif « participation citoyenne »

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

